L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 8 FEVRIER 1887.

PETITES ANNONCES.

UN forgeron désire trouver de l'emploi en ville ou à la campagne. S'adresser rue Conti, 12.

DEMANDES.

On demande une femme de chambre parlant le français. S'adresser 390 coin d'Erondelet et Terpsichore, lundi 7 février, entre onze heures et midi. Inutile de se présenter sans bonnes références. 5 fév—

A VENDRE

GROCERIE et barre à vendre à cause de départ. S'adresser 148 rue Urquhart. 8 fév—7f.

A VENDRE—De belles vaches créoles, bonnes laitières avec de jeunes veaux. S'adresser à H. Mahuert, 74 rue Tchoupitoulas. 8 fév—7f.

A VENDRE—Bonne occasion (bargain). Un splendide piano droit oblique de Pleyel, 7 octaves, garanti en parfait état, aussi bon qu'un piano neuf. S'adresser à Emile Sarre, 84 rue Royale. 29 jan—2 sem.

A VENDRE ou à louer—Une des meilleures vacheries en cette ville, maison couverte de tuiles, 40 vaches avec 4 grandes chambres, cabinet, cuisine, grande cour, puits, belle salaison pour cochons et écurie pouvant contenir 35 têtes d'animaux. La dite résidence se trouve sur 3 grands terrains. S'adresser au No 171 rue Gravier. 11 janv—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John W. Buhrmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 18,846—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Frank Roder, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
5 fév—6 11 15

Succession de John Lasson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 17,039—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Mary Ann Lasson, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
5 fév—5 9 13

Succession de Paul St-Pierre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20,078—Division A. —Attendu que Gabriel Villeré Buisson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Paul St Pierre, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
5 fév—5 9 13

Succession de Edward Hayes et de Bridget Hayes, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18,846—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Isabella Hayes, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
5 fév—5 9 13

Succession de Mme Thérèse Starr, (née Lauer.)

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 20,018—Division D—Attendu que Gustave Lauer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Thérèse Starr, née Lauer, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
2 fév—2.6.11

Succession de John Muller et Anna Maria Werling sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20,024—Division —Attendu que George Muller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Muller et Anna Maria Werling sa femme, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
1er fév—1.5 10

Succession de Hermann Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,956—Division B—Attendu que Gabriel Villeré administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Hermann Miller, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne se rait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
2 fév—2.6.11

Reinhardt Wirth vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 19,848—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de Reinhardt Wirth et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles L. Wirth, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
30 janv—30—fév 4.8

Succession de Bernhard Krabbe et Augusta Zander Rosenbohm, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,602—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Rosenbohm, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
1er fév—1.5.10

Succession de Mary Rush Bowlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 19,857—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles L. Wirth, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
2 fév—2.6.11

Succession de Michael Lyons.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 445—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Eliza Lyons, tutrice naturelle administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
5 fév—5 9 13

Succession de Jean Bouyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No. 17,028—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles L. Wirth, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
5 fév—5 9 13

Succession de Edward Rogers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18,846—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Isabella Hayes, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
5 fév—5.9.13

Succession de Mme Hermann Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 19,956—Division B—Attendu que Gabriel Villeré administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Hermann Miller, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
2 fév—2.6.11

Succession de Mme Manuel Llorens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,968—Division B—Attendu que Gabriel Villeré administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Manuel Llorens, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
2 fév—2.6.11

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

No. 2 rue Carondelet.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'exposé suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1886:

Primes d'incendie.....	$277,197 19	
Primes maritimes.....	19,846 53	
Primes de rivières.....	10,846 17	
Total des primes.....		$307,889 89
Primes acquises de 1885.....		71,482 96
		$379,472 85
A déduire—		
Primes non acquises de 1886.....	$75,785 78	
Primes remboursées.....	80,884 75	
Réassurances.....	7,627 63	
		$164,498 17
Primes acquises nettes.....		$214,974 68
A ajouter—		
Intérêts, loyers, nauvtage.....		24,190 47
Revenu net.....		$239,165 15
A déduire—		
Pertes sur les incendies de 1885...	$42,374 83	
Pertes sur les incendies de 1886...	142,873 39	
		$191,248 22
Pertes sur les mers en 1885.....	$82 45	
Pertes sur les mers en 1886.....	17,959 76	
		18,042 21
Pertes sur les rivières en 1885.	5,706 11	
Pertes sur les rivières en 1886.	906 95	
		6,612 96
Pertes payées.....	$216,203 30	
Commissions.....	16,181 38	
Taxes d'Etat, de ville et licences.....	5,892 24	
Dons charitables.....	848 10	
Dépenses imposées par la loi honoraires d'avocat.....	1,069 80	
Board d'administration corps de Rabcock et de Sauvetage.....	4,406 07	
Dépenses générales et salaires.....	38,798 64	
Dividende des 6 mois de janv. 1886	$12,500 00	
Profits et pertes.....	25,905 41	
	$38,405 41	
		$321,905 08
Excédant pertes et dépenses en sus des revenus.....		$82,739 88
Pertes ajustées.....		32,861 20
		$115,601 08

La Compagnie a l'actif suivant, valeur sur le marché le 31 décembre 1886:

Comptant en banques.....	26,406 05
Bons des Etats-Unis à pour cent, Bons de première hypothèque, Ou Levee Steam Cotton Press, de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans, de la Compagnie des Water Works de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie du chemin de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans, la compagnie de pompiers de St Bernard, du bataillon d'artillerie de Washington, des bons de ville consolidés et des bons à prime.....	233,993 00
Actions du N. O. City R. R. Co., de la Banque Nationale de l'Etat, du Valerie Dry Dock Co, du N. O. Jockey Club, de la Bourse au Coton de la Nlle-Orléans et de l'association du cimetière de la Metairie.....	20,500 00
Billets de première hypothèque, prêts sur demande garantis par des sécurités et billets à recevoir pour primes.....	$5,971 75
Immeubles divers et meubles de bureau.....	70,774 50
Primes en cours de collection.....	35,375 86
Dû par des compagnies d'assurances Compagnies sur la possession d'agents de compagnies en Europe.....	487 52
Mandats d'Etat et de ville.....	1,314 75
Intérêt sur des billets hypothécaires	3,909 45
A crédit du "suspense account" au jugement en faveur de la compagnie.....	$4,940 00
Divers débiteurs.....	469 82
	$5,409 82
	$197,109 74

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
[Signé] P. TYLES, Président.
W. HINCKS, Secrétaire.
Fait et signé pardevant moi, le 11me jour de janvier 1887.
[Signé] JAS FAREY Notaire.

DIRECTEURS.

THEO BERRIER,	JOHN W. HINCKS,
EDW. J. BOHREY,	P. POITZ,
GUST. PITOT,	C. T. DUGAZON,
A. SCHEIBER,	D. FATIO,
C. G. SCHMIDT,	H. GALLY,
J. TYLES.	W. C. C. CLAIBORNE, Jr.

Proclamation

—DU—

ROI DU CARNAVAL !

PRO BONO PUBLICO.

—

EDIT CLXVI.

A tous ceux que le présent Edit concerne—Salut!

Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allégeance accordée à notre autorité, et les brillantes cérémonies préparées pour notre règne joyeux, nous nous adressons encore une fois à nos bien aimés sujets de la Nouvelle-Orléans la reine des villes du Sud, notre capitale de prédilection, et, afin que tous se préparent à nous recevoir, nous ordonne que le

MARDI-GRAS,

LE 22me JOUR DE FÉVRIER,

1887,

comme comme le grand jour de notre fête à nous, REX, Roi du Carnaval, soit observé avec une pompe inaccoutumée, et que tous ceux qui doivent allégeance à notre maison fassent tout en leur pouvoir pour que ce soit un jour de joie pour nos bien aimés sujets et ceux qui visiteront notre capitale royale. A cette fin nous ordonnons et décrétons que:

1. Toutes les lignes de transport dans notre domaine royal publiront et promulgueront immédiatement un tarif réduit pour le transport à la Nouvelle-Orléans, au profit des sujets loyaux qui peuvent désirer visiter la capitale royale ce jour-là.

II. Afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre très auguste personne à l'occasion de notre entrée triomphale dans la capitale, tous les sujets fidèles qui y résident devront se former en corps organisés et se rapporter présentant au département de la guerre pour être assignés au service.

III. En considération de la prompte et inflexible obéissance à cet Edit Royal, chacun sujet loyal est par la présente absolu de tout service et allégeance envers tout autre pouvoir que le nôtre, et tous les édifices publics et lieux d'affaires dans la capitale royale devront être fermés.

IV. La réputation de ces fêtes s'étant étendue dans beaucoup de pays, inspirant à leurs peuples le désir de voir les magnifiques spectacles organisés en notre honneur et de participer aux joies de notre règne, nous adressons à tous ceux qui demeurent au delà des nos frontières, protégées par notre royal étendard de rouge, de vert et d'or, une cordiale invitation à visiter notre capitale de choir le Mardi Gras. Nous leur promettons un bon accueil et cette générouse hospitalité pour laquelle nos affectueux sujets de la Ville du Croissant sont renommés dans le monde entier.

V Nous sommes heureux d'apprendre que la santé et la paix ont été le partage de notre peuple bien aimé dans tout l'Etat, que les récoltes sont satisfaisantes; que l'avancement et la prospérité ont couronné toutes les branches de l'industrie et du commerce. Nous formons le vœu que chaque année nouvelle voie s'accroître les richesses et la puissance de ceux que nous aimons tant, leur permettant sur la de fêter avec plus d'éclat et avec plus de gaîté notre fête nationale en la Ville du Croissant.

VI. Ne doutant pas être gracieusement accepté le second grand cortège actif d'un bal que ses bien aimés et loyaux sujets comptent nous offrir, nous avons organisé en son honneur et fêté au 19 MARS 1887 (lui-même), et donné le bal justé bénin à prendre de nouveau de sa présence. Nous avons pour ce but donné ordre à la direction et les permettant de démeurer plus long temps parmi ses loyaux sujets de la ville du Croissant qu'il aime tant.

Sa Majesté a aussi ordonné qu'il fît bon temps pendant son séjour dans la Ville du Carnaval afin que tout ceux qui viennent de l'étranger puissent se livrer aux joies de l'époque.

Dieu protège le Roi!

Donné sous notre signature et le sceau royal, dans notre joyeux Palais des Arts, en notre ville de l'Industrie, le 1er jour de Novembre 1886, et la Cent-Quinzième Année de notre règne.

Par le Roi [illegible]

REX.

Contresigné: BATHURST.
Grand Chambellan.
Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 6 Décembre 1886.

Toutes les communications officielles devront être adressées à

BATHURST.

Boîte de Poste 1083, Nlle-Orléans, La.
26 déc—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Division A. No 19,888—G. Newman vs. son créancier.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Gabriel Newman soit convoquée et tenue pardevant Charles G. Aadry, notaire, en cette ville, le MARDI, 15me jour de février 1887, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et délibérer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que F. J. Kenner, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 janv.—2f on 30 jrs

ASSURANCES.

20me Etat de Situation Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte, la compagnie publie son état de situation pour l'année prenant fin le 31 décembre 1886:

Primes d'incendie.....	$173,959 67	
Primes de mers.....	4,306 06	
Primes de rivières.....	2,940 24	
Primes totales.....	$182,506 99	
A ajouter: Risques non expirés de 1885.....	41,769 60	
Primes totales.....	$224,275 59	
A ajouter Intérêts, profits et pertes, etc.....	28,813 96	
Moins traitements et dépenses générales.....	12,114 68—	11,699 28
Fonds de surplus de 1885.....		17,000 00
Total.....		$252,974 87
Pertes payées—		
Sur les incendies.....	60,172 06	
Sur les mers.....	494 41	
Sur les rivières.....	4,496 46	
	$65,164 93	
Réassurances.....	36,483 42	
Réfractions et primes remboursées.....	51,638 06	
Taxes d'Etat et de ville, Bureau des Underwriters, corps de sauvetage, souscriptions.....	9,271 54—	162,554 95
Surplus total.....		$90,419 92
Réserve pour—		
Primes non acquises.....	37,801 16	
Pertes non payées.....	13,251 74	
Dividende 5 0/0 déclaré et payé en juillet 1886.....	10,000 00	
Dividende 5 0/0 déclaré en janvier 18 1887.....	10,000 00	
Fonds de surplus de 1886.....	19,367 02	
	$90,419 92	

ACTIF.

Bons à primes.....	.596 42
Prime au vote de perception.....	29,992 88
Prêts et nantissements.....	17,970 00
Prêts et hypothèques.....	6,325 00
Bons des Etats-Unis et d'Etat, Bons de ville consolidés et Bons à primes de ville.....	116,404 00
Actions d'assurances et autres, valeur sur le marché monétaire.....	500 00
Rétines 51 rue du Camp et autre immeuble.....	78,119 11
Meubles de bureau et installation..	2,532 75
Argent en banque.....	28,079 76
Total.....	$280,419 92

Cet exposé est une copie exacte des livres de la compagnie.
[Signé] H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et souscrit pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 14me jour de janvier 1887.
W. O. HART, Notaire.

Le Bureau de Direction s'est réuni le 13 de ce mois, et, après avoir pris en crédit du fonds de surplus $2,367 02 formant un total de $19,367 02, a déclaré un second dividende semi-annuel de 5 pour cent payable 10 pour cent d'intérêt pour l'année sur le capital, pour l'année finissant le 31 décembre 1886, dividende payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER,	JAS D. EDWARDS,
J. J. WECKERLING,	LOUIS GRUNEWALD,
J. HASSINGER,	P. W. DELMAN,
GEO. H. BRAUGHN,	JOHN THORN,
FRANK VATTER,	J. R. MEYERS,
HERM. CURTIUS,	A. G. RICKS,
J. J. LANGE,	W. W. HEUCK,
J. E. MERILH,	C. B. FISCHER.

16 jan—1m

Quinzième Etat de Situation

—DE LA—

Compagnie d'Assurances du Peuple

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 Déc. 1886:

PRIMES REÇUES.

Sur risques d'incendie	$104,349 76
Sur risques de rivière..	2,892 52
Sur risques de mer....	2,442 74
	$109,685 02
Ajoutez: primes non acquises de 1885....	32,267 06
	$141,952 08
A déduire—	
Primes remboursées, cancelées, réfraction	$29,171 54
Réassurances.....	6,015 57
	35,187 11
	$106,764 97

Pertes, etc., payées durant la même période—		
Sur incendies.....	$92,409 96	
Sur les rivières.....	1,092 70	
Sur les mers.....	1,314 37	
Taxes d'Etat et de ville, le Corps de Sauvetage, Board of Underwriters, paiements des employés, frais divers, moins sauvetage et intérêt.....	15,869 21	
		$110,736 24
		$3,971 27

ACTIF.

Comptant.....	$2,696 79
Primes en voie de recouvrement....	17,368 15
Immeubles.....	36,782 49
Actions de banques et autres.....	26,084 79
Meubles et installation de bureau..	2,270 25
Billets garantis par nantissements	3,810 68
Billets garantis par hypothèques....	8,608 06
Billets à recevoir.....	2,060 27
	$110,390 48

Ce qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
[Signé] P. FRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi, ce 22me jour de janvier 1887.
J. BENDERNAGEL, Notaire.
23 jan—1m

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Division A. No 19,888—G. Newman vs. son créancier.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Gabriel Newman soit convoquée et tenue pardevant Charles G. Aadry, notaire, en cette ville, le MARDI, 15me jour de février 1887, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et délibérer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que F. J. Kenner, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 janv.—2f on 30 jrs

GROS LOT

$150,000

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'entièrement public, au capital de $1,000,000.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

CLASSE C.

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 15 MARS 1887.

$535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

2,179 Lots, montant en tout à

$535,000.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
500 Lots de....	100..	50,000
1000 Lots de....	50..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation....	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
2,179 Lots s'élevant à.....		$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, La.

Adresser vos lettres enregistrées à

La New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des étrangers Beauregard et Early sont étrages dont ils ont la direction, est une garantie d'honnêteté, loyauté et aussi pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne sensonnée qu'elle garantit les lots aux étrages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, ou faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif civil de la Paroisse d'Orléans d'une habitation sucrière de valeur dans la paroisse St Bernard, ainsi qu'un intérêt dans des propriétés de ville.

Succession de Cyrus Chism.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 11,642.—En vertu de deux ordres de vente, datés respectivement 24 décembre 1886 et 22 janvier 1887, tous deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessous, et en vertu d'un consentement écrit, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 26 février 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain morceau de terre en habitation sucrière, situé dans la paroisse St. Bernard, Terre-aux-Bœufs, en arrière de l'habitation autrefois connue sous le nom d'habitation Reggio, à peu près à trois lieues et demie du fleuve Mississippi, dans l'intérieur de la dite Terre-aux-Bœufs, la dite habitation faisant face aux deux côtés du Bayou Yeckosky ou Biloxi, qui coule à l'est dans le lac Borgne, et mesurant dix-sept cents arpents de superficie et est bornée sur le côté nord par des terres publiques, le lac Borgne et Proctorville, et sur le côté est par des terres publiques enregistrées au nom de S. R. Proctor; sur le côté sud par d'autres terres publiques et à l'ouest par l'habitation Reggio.

Mesurable avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, bestiaux, moulins, machines, outils aratoires, tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent, ainsi que les usines, barrettes, wagons, outils, instruments aratoires, etc.

Les effets mobiliers appartenant à ladite habitation consistant en 12 mulets, 6 grandes charrues à 4 mulets, 13 à 2 mulets, 12 subsoils, 7 brouettes, 3 wagons à 4 mulets, 3 wagons à 2 mulets, 3 charrettes à 1 mulet, 15 couteaux à canne, 1 balance, 2 stubble diggers, 2 grandes meules, 3 cultivateurs de 7 ft. Wood, 7 pieds de harnais, 6 lumes incandescentes, 1 machine et autres objets, etc., le tout plus ou moins.

2° Le droit, titre et intérêt de feu Cyrus Chism étant de moitié indivise des propriétés ci-après décrites.

1° Trois certains lots de terre, situés dans la Sixième District de cette ville, anciennement Bickerville, paroisse de Jefferson, dans l'Ile borné par les rues Upperline, Laurel, Lyon et Jena, désignés sur un certain plan dressé par B. Buisson, voyer, le 6 janvier 1850, comme les numéros cinq, six et sept, et mesurant chacun vingt-six pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de cent pieds.

Et ainsi que le numéro huit qui, d'après le dit plan, forme l'emplacement des rues Upperline et Jersey et mesure vingt-huit pieds cinq pouces sur la rue Jersey, sur une profondeur et face à la rue Upperline de cent pieds neuf pouces et de cent pieds sur la ligne qui le divise de lot numéro sept.

2° Et la portion dans le fond des lots numérotés sur le dit lot ci-dessus mentionné, mesurant vingt pieds de face à la ligne du fond de lot numéro deux sur quarante pieds de profondeur et de face à la rue Lyon; ensemble avec l'usage d'une allée de huit pieds de largeur ouvrant sur la rue Jersey et s'étendant à cent huit pieds, se continuant ensuite à angles droits sur une largeur de huit pieds et une profondeur de soixante-cinq pieds sur la ligne latérale du lot No neuf, conformément au certificat du plan primitif de la dite portion de terre annexe à un acte passé pardevant James W. Breedlove, à l'époque notaire en cette ville, le 23 avril 1867, pour une vente de Thomas M. Scott à Thom A. Boyd.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 jan—1 8 15 22 26 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Mary Ann Wright, veuve de Abraham Levi et autres, vs. A. Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 19,490—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ile borné par les rues St Philippe et Dumaine, mesurant quarante pieds de façade sur la rue St-Philippe sur cent vingt pieds de profondeur, formant le quatrième lot à partir de la rue Chartres, ainsi que le droit de passage dans une allée de quatre pieds de large, ainsi que le droit de passage dans une allée de quatre pieds de large, ainsi que le droit de passage dans une allée de quatre pieds de large